

pension alimentaire non payée, que puis-je faire ?

Question / réponse publié le 19/04/2015, vu 873 fois, Auteur : AUBERT GILLES AVOCAT

La Pension alimentaire n'est pas payée, que puis-je faire ? 1) il est possible d'aller voir un huissier de justice proche de votre domicile pour mettre en place un paiement direct 2)
L'Article 227-3 du code pénal prévoit que Le fait, pour une personne, de ne pas exécuter une décision judiciaire lui imposant de verser au profit d'un enfant mineur, d'un descendant, d'un ascendant ou du conjoint une pension, une contribution, des subsides ou des prestations de toute nature dues en raison de l'une des obligations familiales prévues par le code civil, en demeurant plus de deux mois sans s'acquitter intégralement de cette obligation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. plus d'informations sur le site : www.aubert-avocat-lyon.fr

pension alimentaire impayée pays étranger, non paiement de pension alimentaire pays étranger, recouvrement de pension alimentaire à l'étranger, abandon de famille, comment récupérer une pension alimentaire non payée le débiteur vit à l'étranger, La Pension alimentaire n'est pas payée, avec le débiteur à l'étranger, que puis-je faire ?